

A.S.M.
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 69 000 €
SIEGE SOCIAL : 43 AVENUE GAMBETTA
69450 ST CYR AU MONT D'OR

511 210 890 RCS LYON

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2025

TROISIÈME DECISION

L'Associé unique décide :

- d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -3 326,74 €
en totalité à la diminution du poste « Autres réserves »,
- de prélever sur le poste « Autres Réserves » une somme de..... 6 900,00 €
à titre de distribution de dividendes au profit de l'Associé unique.

Ainsi, chaque part recevra un dividende d'**1,50 €**, entièrement éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158,3-2° et 4° du C.G.I.

Les dividendes seront mis en distribution à compter du **1^{er} octobre 2025**.

Comme l'y oblige la législation en vigueur, la société retiendra sur le montant du dividende versé à la personne physique, le montant des prélèvements sociaux et du prélèvement forfaitaire unique défini par les dispositions de l'article 117 quater du code général des impôts. Toutefois, la personne peut demander à en être dispensée si elle réunit les conditions fixées par ledit article et l'article 242 quater du code général des impôts. Le prélèvement forfaitaire unique s'applique de plein droit, toutefois le contribuable a la possibilité d'opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

L'imposition des dividendes s'effectue en conséquence en deux temps :

- * l'année de leur versement, les dividendes sont soumis, sauf exceptions, au prélèvement forfaitaire non libératoire perçu à titre d'acompte ;
- * l'année suivante, ils sont soumis à l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire, sauf option globale pour le barème progressif sous déduction de l'impôt déjà payé et prélevé à la source.

Le contribuable dont le revenu fiscal de référence n'excède pas 50 000 euros pour le célibataire, divorcé ou veuf, et 75 000 euros pour le contribuable soumis à une imposition commune peut demander à être dispensé du prélèvement. Le revenu fiscal de référence à retenir est celui de l'avant-dernière année précédant celle du paiement des dividendes. Il est indiqué sur l'avis d'imposition à l'impôt sur le revenu.

La demande de dispense du prélèvement prend la forme d'une attestation sur l'honneur dans laquelle le contribuable indique que son revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre des revenus de l'avant-dernière année précédant le paiement des dividendes est inférieur selon le cas à 50 000 euros ou 75 000 euros. La demande doit être envoyée avant le 30 novembre de l'année qui précède le paiement des dividendes.

En application de l'article 131-6 alinéa 3 du code de la sécurité sociale, il est par ailleurs porté à l'attention des associés qui ont le statut TNS dans la société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, que les dividendes perçus sont assujettis :

- aux prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- aux cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

QUATRIEME DECISION

Conformément aux dispositions légales, l'Associé unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

Certifié conforme
La gérance
Monsieur Arnaud MARTY



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/03/25	Net au 31/03/24
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations et créances rattachées	530 935		530 935	530 935
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	530 935		530 935	530 935
<i>Stocks</i>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs	630		630	630
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				3 215
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances	14 115		14 115	42 831
<i>Divers</i>				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	26 751		26 751	9 118
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	41 496		41 496	55 794
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	572 432		572 432	586 730

POUR COPIE CERTIFIEE
CONFORME



Bilan

	Net au 31/03/25	Net au 31/03/24
PASSIF		
Capital social ou individuel	69 000	69 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	6 900	6 900
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	472 295	454 867
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-3 327	17 428
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	16 765	16 765
TOTAL CAPITAUX PROPRES	561 633	564 960
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	10 169	21 140
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	10 169	21 140
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses – Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	630	630
Personnel		
Organismes sociaux		
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	10 799	21 770
Ecart de conversion – Passif		
TOTAL PASSIF	572 432	586 730

Compte de résultat

	du 01/04/24 au 31/03/25 12 mois	%	du 01/04/23 au 31/03/24 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits						
Total						
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	3 758		3 713		45	1,22
Total	3 758		3 713		45	1,22
MARGE SUR M/SES & MAT	-3 758		-3 713		-45	1,22
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.						
Salaires et Traitements						
Charges sociales						
Amortissements et provisions						
Autres charges						
Total						
RESULTAT D'EXPLOITATION	-3 758		-3 713		-45	1,22
Produits financiers	975		21 556		-20 581	-95,48
Charges financières	544		669		-125	-18,74
Résultat financier	431		20 887		-20 456	-97,94
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	-3 327		17 175		-20 501	-119,37
Produits exceptionnels			253		-253	-100,00
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel			253		-253	-100,00
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
RESULTAT DE L'EXERCICE	-3 327		17 428		-20 754	-119,09

POUR COPIE CERTIFIEE
CONFORME


Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL EURL ASM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2025, dont le total est de 572 432 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 3 327 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2024 au 31/03/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/07/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

**POUR COPIE CERTIFIEE
CONFORME**



Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier				
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	530 935			530 935
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	530 935			530 935
ACTIF IMMOBILISE	530 935			530 935

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital – (2) Capitaux propres autres que le capital – (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus – (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés – (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé – (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLE SUR CHAQUE TITRE										
– Filiales (détenues à + 50 %)										
SARL MILLET MARBRE	41	186	99,80	427	427			772	38	
– Participations (détenues entre 10 et 50%)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
– Autres filiales françaises										
– Autres filiales étrangères										
– Autres participations françaises										
– Autres participations étrangères										

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 14 745 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	14 745	630	14 115
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	14 745	630	14 115
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Associés – intérêts courus	824
Total	824

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 69 000,00 euros décomposé en 4 600 titres d'une valeur nominale de 15,00 euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	16 765			16 765
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	16 765			16 765
<i>Répartition des dotations et reprises :</i>				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 10 799 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	10 169	10 169		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	630	630		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	10 799	10 799		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	10 971			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	630
Total	630

Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices – Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 31/03/2010, la société EURL ASM est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe EURL ASM. Elle agit en qualité de tête de groupe.